



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DEROGATOIRE DEPUIS UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE MER VERS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

exigée pour un déplacement depuis une collectivité d'outre-mer vers la France métropolitaine conformément à l'article 5 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'utilisation du titre de transport, par les passagers qui souhaitent voyager depuis une collectivité d'outre-mer à destination de la France métropolitaine, qu'ils soient ressortissants français ou étrangers.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Nationalité :

Demeurant :

certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs suivants prévus au II de l'article 5 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 (cocher la case) :

☐ Motif impérieux d'ordre personnel ou familial (préciser : _____) ;

☐ Motif de santé relevant de l'urgence (préciser : _____) ;

☐ Motif professionnel ne pouvant être différé (préciser : _____) ;

Fait à _____, le :/...../2020

Signature :